

librement déterminer tous ensemble leurs revendications, leurs moyens d'action, désigner et contrôler leurs responsables.

Les COMITES D'UNITE D'ACTION nous semblent être ce moyen. Chacun sait ce qu'est (ou ce que devrait être) un comité de grève : l'assemblée générale de tout le personnel de l'entreprise - syndiqués de toute appartenance et non syndiqués - a désigné les meilleurs camarades pour faire aboutir par les moyens adoptés les revendications sur lesquelles tout le monde est d'accord.

C'est la réalisation d'un même front unique qui doit se prolonger après la grève, ou se constituer s'il n'a pas existé. En veillant au respect d'une scrupuleuse démocratie ouvrière qui assure la libre expression de chaque opinion dans la discussion, il dresserait un bloc en toutes circonstances contre le patron. C'est lui qui discute des temps, des licenciements, des adoptions de salaires, c'est lui qui pourra proposer pour les élections de délégués des listes communes, il sera une garantie de puissance grâce au maintien de l'unité, en provoquant à toutes occasions une libre discussion de tout le personnel sur les problèmes précis qui se trouvent posés.

o
o

Les revendications : D'abord sur les 3.000 frs. Nous avons entendu des camarades dire : "Les 3.000 frs ne sont pas une revendication suffisante, et ne justifient pas notre entrée en grève".

Il suffit de savoir compter sur ses doigts pour se rendre compte en effet que les 3.000 frs ne règlent pas le problème des salaires. Mais la question ainsi est mal posée. Dans l'état de division des forces ouvrières, il était nécessaire de trouver un mot d'ordre de mobilisation générale, accepté par tous et en même temps jugé accessible rapidement.

Le rôle de l'augmentation de 3.000 frs égale pour tous, du manoeuvre à l'ingénieur, était un rôle unificateur. Il est certain que cet objectif atteint grâce à un combat général, ferait naître dans la tête des ouvriers la certitude qu'il leur était possible, en maintenant une unité, de faire capituler patrons et gouvernement pour obtenir un véritable règlement des salaires.

Dans ce sens, ceux qui parlent maintenant de victoire des 3.000 frs dupent les travailleurs car non seulement ils ont été très facilement rachetés, mais surtout ils ne l'ont pas été par le combat généralisé que souhaitaient les ouvriers.

Ceux qui montent en épingle les avantages acquis en pourcentage, 5%, 8% ou 10% et primes diverses, masquent également la véritable signification des 3.000 frs et naturellement font naître l'idée que c'était inutile de se battre pour si peu.

C'est dans ce sens que le compromis de 12% proposé par la C.F.T.C. à la commission de conciliation de la métallurgie dénaturait l'esprit d'une lutte générale. Bien sûr, les uns et les autres cherchaient à sauver les meubles dans une situation difficile dont ils étaient les seuls responsables, mais la C.F.T.C. montrait bien que le souci de préserver les possibilités d'un combat général ultérieur ne la préoccupait pas, puisqu'elle abandonnait sa base revendicative unificatrice.

Et aujourd'hui, tout en maintenant les revendications propres à l'entreprise, il sera nécessaire, pour obtenir un redressement des forces ouvrières de préparer une campagne en faveur d'une augmentation égale pour tous. Nous le répétons, non comme une fin, mais comme un moyen d'accéder au véritable minimum vital, à l'échelle mobile et au contrôle ouvrier (voir "Appel aux travailleurs").